



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-812-03 Turisztikai szervező, értékesítő

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Organisateur(-trice) et vendeur(-euse) touristique
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- comprendre tous les processus de travail de l'entreprise, gérer l'entreprise touristique conformément aux instructions des supérieurs hiérarchiques;
- opérer le site web de l'entreprise;
- participer à l'élaboration de la stratégie commerciale, de l'organisation structurelle ainsi que de la définition de l'image de l'entreprise;
- élaborer les offres touristiques de base de l'entreprise, organiser les processus de vente;
- effectuer des tâches complexes, gérer, contrôler (organisation, mise en oeuvre des formations continues, préparation des applications);
- entretenir des relations professionnelles avec les acteurs du marché touristique;
- assurer le processus de travail continu dans tous les secteurs de l'entreprise.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

4221 Opérateur, conseiller touristique

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Préparation d'une offre de programmes domestique dans une surface digitale</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">12.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve écrite centrale</td> <td>Préparation d'une calculation, d'un scénario et d'une offre pour une offre de programmes domestique dans une surface digitale</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">18.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Flux économiques, Offre de produits touristiques, entreprises touristiques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation et analyse d'un produit touristique domestique prioritaire</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Préparation d'une offre de programmes domestique dans une surface digitale	5	12.00	Épreuve écrite centrale	Préparation d'une calculation, d'un scénario et d'une offre pour une offre de programmes domestique dans une surface digitale	5	18.00	Épreuve orale	Flux économiques, Offre de produits touristiques, entreprises touristiques	5	40.00	Épreuve pratique	Présentation et analyse d'un produit touristique domestique prioritaire	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Préparation d'une offre de programmes domestique dans une surface digitale	5	12.00																		
Épreuve écrite centrale	Préparation d'une calculation, d'un scénario et d'une offre pour une offre de programmes domestique dans une surface digitale	5	18.00																		
Épreuve orale	Flux économiques, Offre de produits touristiques, entreprises touristiques	5	40.00																		
Épreuve pratique	Présentation et analyse d'un produit touristique domestique prioritaire	5	30.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établi dans l'Arrêté n° 29/2016 (VIII. 26.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

- 11714-16 Ressources touristiques
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II
- 10064-16 Offre de produits touristiques
- 10065-16 Entreprises touristiques
- 11715-16 Communication en tourisme
- 11716-16 Flux économiques en tourisme
- 11717-16 Technologie d'infocommunications en tourisme

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Européen.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET